



photo

DOSSIER ADMINISTRATIF DESTINÉ À L'INTERNAT

ANNEE SCOLAIRE 2021 – 2022

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

- CHARTE DE VIE DE L'INTERNAT
- FICHE ADMINISTRATIVE DE RENSEIGNEMENTS/DOSSIER MEDICAL
- AUTORISATION DE SORTIES SCOLAIRES
- ENVELOPPE PROVISION FRAIS MEDICAUX 65 EUROS
- CHEQUE DE CAUTION 250 EUROS
- CHEQUE DE 80 EUROS SORTIES CULTURELLES



ÉTABLISSEMENT D'ÉDUCATION SCOLAIRE

Internat de filles

11 sentier de l'abbé Suger

92420 VAUCRESSON

Ligne directe : 01 47 41 81 22

Accueil : 01.47.41.10.44

internat@ecole-suger.com

TROUSSEAU INTERNAT

Le trousseau de votre enfant doit être complet et tous les objets doivent être marqués au nom de l'élève. *L'établissement ne saurait être responsable des pertes, vols ou dégradations des effets des internes.*

Chaque interne devra apporter :

1. Literie

- Un drap housse (90 x 190 cm)
- Une protection de matelas (alèse)
- Une taie d'oreiller
- Un oreiller
- Une couette ignifugée
- Une housse de couette pour une personne
- Cintres pour suspendre les vêtements
- Sac à linge sale

Le linge de lit est à renouveler toutes les deux semaines ; en conséquence nous demandons aux familles de prévoir un double.

2. Nécessaire de toilette

- Shampoing et gel douche ou savon
- Brosse à dents et dentifrice
- Déodorant, en stick uniquement
- Gant de toilette, serviettes de toilette
- Un peignoir de bain
- Une paire de tongs (pour la douche)

Les limes à ongle en fer, sèche-cheveux et fer à lisser sont strictement interdits dans les chambres.

3. Tenue vestimentaire

- Jeans (non troués) ou pantalon de ville. **Les leggings et joggings sont INTERDITS AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT**
- Jupe ou robe correcte
- Chemisier, Tee-shirt ou polo
- Pull
- Chaussures de ville
- 2 pyjamas et 1 robe de chambre
- Des chaussons

+ linge de corps en quantité suffisante pour pouvoir en changer tous les jours.

Prévoir un cadenas à code pour les armoires dont le numéro sera inscrit sur le dossier d'internat.

Afin d'éviter toute dérive, nous demandons aux familles de faire adopter à leur fille **une tenue en adéquation avec le milieu scolaire et d'éviter les marques.**



Internat de filles
11 sentier de l'abbé Sugère
92420 VAUCRESSON
Ligne directe : 01 47 41 81 22
Accueil : 01.47.41.10.44
internat@ecole-sugere.com

AUTORISATION DE SORTIE SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2020-2021

Je soussigné.....,

demeurant au.....

.....
agissant en qualité de responsable légal, autorise ma fille.....

élève deà participer aux sorties scolaires qui auront lieu durant l'année
scolaire 2020-2021.

Fait à, le

Signature du responsable légal



Internat de filles
11 sentier de l'abbé Sugere
92420 VAUCRESSON
Ligne directe : 01 47 41 81 22
Accueil : 01.47.41.10.44
internat@ecole-sugere.com

CHARTRE DE VIE DE L'INTERNAT

Préambule

L'internat est le second foyer des élèves internes. Comme à la maison, il y a des règles de vie communes et acceptées par les internes et leurs parents. La signature à la fin du document vaut engagement à le respecter. Le collège et le lycée Sugere reposent une structure d'accueil située sur deux bâtiments : « Montfleury » et « les Grisards » pour les jeunes filles de la sixième à la terminale.

Cette charte précise les modalités du bon fonctionnement de l'internat, lieu d'éducation et d'apprentissage. Elle vient en complément du règlement intérieur auquel est soumis chaque élève de notre établissement et elle sert de guide aux internes et à leurs familles.

Notre établissement, laïc et non partisan, propose à ses pensionnaires un projet éducatif en mien avec notre projet d'établissement axé sur le développement personnel, la réussite scolaire et l'ouverture à l'international. Les internes doivent donc respecter les règles de vie en communauté qui fixent les habitudes nécessaires à une vie collective harmonieuse.

Les rapports entre les membres de la communauté éducative doivent être emprunts de respect mutuel et de courtoisie. Cette attitude de politesse et de respect est particulièrement importante envers les autres élèves internes. Elle sera scrupuleusement observée par la direction et les éducatrices de l'internat. Le comportement de chaque élève doit être exemplaire et traduire déférence et respect à l'égard de tous les professeurs et de tous les membres du personnel.

I) L'ORGANISATION DE LA VIE A L'INTERNAT

ACCES A L'INTERNAT

L'internat est ouvert le lundi à 08h30 afin que les élèves déposent leurs valises avant de se rendre en cours : l'accès se fait par le 11 sentier de l'abbé Sugere.

Les locaux de l'internat sont fermés de 09h à 16h. Il est strictement interdit d'accéder aux chambres pendant la journée. **L'accès aux chambres est strictement réservé aux élèves internes.**

Le vendredi matin, les internes déposent leurs valises, préparées la veille au soir, dans le sas prévu à cet effet et les récupèrent à la fin de leurs cours. La sortie se fait avec les externes par le 8 rue Yves du Manoir.

PLANNING DE L'INTERNAT

La journée d'une interne se déroule comme suit :

7h30 à 8h : Réveil des internes/ Toilette et rangement de la chambre

8h00 – 8h30 : Petit-déjeuner obligatoire

8h50 : Fermeture internat collège et lycée.

16h : Ouverture de l'internat

16h30 – 17h10 : goûter, temps libre

17h15 - 18h30 : Etudes dirigées pour les collégiennes

17h15-18h45 : Etudes dirigées pour les lycéennes

18h45 – 19h30 : Dîner

19h30 – 20 h : Temps libre

20h00– 21h00 : Etude surveillée pour le lycée/études ou ateliers pour le collège

21h00-21h30 : Ramassage des téléphones portables et extinction des feux (Primaire, 6^{ème}, 5^{ème})

21h30-22h00 : Ramassage des téléphones portables et extinction des feux (4^{ème}, 3^{ème})

22h00-22h30 : Ramassage des téléphones portables et extinction des feux (Lycée)

LES ETUDES

Première étude :

La première étude est une étude accompagnée par des professeurs. De 17h15 à 18h45 pour les lycéennes et de 17h15 à 18h30 pour les collégiennes, chaque élève travaille selon la méthode d'apprentissage indiquée en début d'année scolaire et peut demander de l'aide aux professeurs. Afin de préserver le calme et la concentration nécessaires à ces temps de travail personnel, chaque interne est tenue d'être ponctuelle. Tout retard sera comptabilisé et rattrapé sur le temps libre. Aucune sortie, aucun déplacement n'est autorisé. Chaque élève doit être en possession de tout son matériel. **Le téléphone portable n'est pas autorisé.** Les internes peuvent se servir de leur ordinateur sous le contrôle des surveillants.

Deuxième étude :

Les lycéennes ont une deuxième étude obligatoire de 20h à 21h.

Des ateliers peuvent être proposés pour les collégiennes lors de la 2^{ème} étude (théâtre, écriture, jeux de société, films, travail sur le projet Voltaire / Kwyk, ...).

Le mercredi l'étude se déroule de 17h30 à 18h40 pour les collégiennes et les secondes. Les lycéennes de première et de terminale retournent dans leur bâtiment à la fin de leur DST.

Lors de ces deux études aucun retard ne sera toléré.

SUIVI DES ELEVES

La directrice de l'internat, en concertation avec la directrice adjointe de l'établissement et des conseillers principaux d'éducation coordonne le suivi de chaque interne. A la fin de chaque période de notation, les familles reçoivent un bilan d'internat sur l'évolution de leur enfant.

II) LA VIE COLLECTIVE

LES TEMPS DE CONCERTATION

Des réunions établies selon un calendrier fixé en début d'année auxquelles participent les déléguées permettent d'harmoniser la vie en communauté. En début d'année les élèves internes élisent des délégués qui les représentent lors des différentes instances de l'établissement.

LES TEMPS DE DETENTE ET DE LOISIRS

a) L'Association Sportive

Le mercredi après-midi à partir de 14 heures, les internes du collège participent à l'Association Sportive de l'établissement (UNSS) ou à des ateliers.

b) Les soirées à thème

Des soirées, animations et sorties sont organisées : soirée de Noël, Pâques, fête de fin d'année, cinéma, expositions, musées, activités ludiques.

PROPRETE ET RESPECT DES LIEUX DE VIE

L'ordre et la propreté de chaque chambre sont sous la responsabilité des internes qui l'occupent : faire son lit, vider la poubelle, laisser propre les lavabos, ranger son casier, sont des actes quotidiens. Chaque interne « Chef de chambre » est responsable des lieux en fonction d'un calendrier défini en début d'année. L'entretien des chambres et des locaux est assuré par le personnel de l'établissement. La disposition du mobilier est fixée et pour des raisons de sécurité ne doit pas être modifiée.

Une caution est demandée aux familles en début d'année. En cas de dégradation des locaux, du mobilier ou du matériel mis à disposition des internes tout ou partie de cette caution peut être utilisée pour couvrir les coûts de remise en état.

Le chef d'Etablissement ou la directrice adjointe visite l'internat afin de s'assurer de l'état de propreté des locaux. Tout manquement au règlement sera immédiatement sanctionné.

TENUE VESTIMENTAIRE

Chaque élève interne doit s'imposer une tenue corporelle et vestimentaire propre, décente et compatible avec une activité d'apprentissage. **Les leggings et joggings sont seulement tolérés au sein de l'internat.**

VETEMENTS, LITERIE ET OBJETS PERSONNELS

a) *Vêtements*

Afin d'éviter toute tentative de vols, d'emprunts ou autres dérives vestimentaires, nous demandons aux familles de faire adopter à leur fille une tenue en adéquation avec le milieu scolaire et d'éviter les vêtements de marques. **Les vêtements et affaires personnelles doivent être marqués au nom de l'enfant.**

Dans un souci d'hygiène, les échanges de vêtements, peignes, brosses et cosmétiques sont strictement interdits. Nous remercions chaque famille d'y veiller tout particulièrement.

b) *Literie*

Chaque interne devra apporter en double exemplaire un drap housse (90 X 190 cm), une taie d'oreiller, un oreiller, une couette et une housse de couette ignifugée.

Avant tout départ en vacances scolaires chaque interne récupère l'intégralité de ses effets personnels et porte une attention particulière à la propreté et au rangement de sa chambre.

c) *Perte ou Vol*

Chaque interne est responsable de ses effets personnels (vêtements, livres, portable, lecteur MP3...) ainsi que de son argent de poche que nous demandons aux familles de limiter. Les bijoux et objets de valeurs sont déconseillés.

Les internes doivent veiller à ranger leurs affaires dans leur armoire et la fermer à l'aide d'un **cadenas**.

d) *Téléphone*

L'utilisation du téléphone portable est tolérée pour les lycéennes de la fin des cours à l'entrée en salle d'étude à 17h15 au sein de l'internat.

Les collégiennes, dont le téléphone a été pris en première heure de cours par la vie scolaire, peuvent le récupérer après la fin de la première étude dans le bureau du CPE collège.

Tout portable utilisé en dehors de ces plages horaires sera confisqué 3 jours ou restitué aux parents uniquement. **Les portables des internes sont remis à la surveillante à l'extinction des feux. Ils sont rendus personnellement le lendemain matin lors du petit déjeuner.**

SANTE

a) Tabac/cigarette électronique

En conformité avec la loi, l'usage du tabac et de la cigarette électronique est formellement interdit dans l'enceinte de notre établissement. Tout manquement sera sanctionné.

b) Traitement médical

Les médicaments au sein de l'internat sont strictement interdits.

En cas de traitement médical, la famille doit fournir à la responsable de l'internat l'ordonnance et le traitement dans une pochette au nom de l'élève. Tout traitement médical fait l'objet d'un suivi. Les familles sont tenues d'en informer la responsable de l'internat par écrit. En cas de non-respect de ces points (dossier incomplet inclus), sa responsabilité civile ne saurait être engagée.

Nous remercions par avance les parents de ne pas nous envoyer leur enfant malade en début de semaine, ceci afin d'éviter tout risque de contagion pour les autres internes.

En cas de problème médical, les familles sont averties de l'état de santé de leur fille et prendront leurs dispositions pour venir la chercher.

En ce qui concerne les éventuelles visites d'un médecin et les frais médicaux s'y rattachant, nous demandons aux familles de bien vouloir fournir une provision de 65 euros à l'ordre de l'école SUGER, correspondant à une visite de médecin et à l'achat de médicaments. Nous serons alors en mesure de remettre aux familles les feuilles de soins leur permettant d'être remboursées au plus tôt.

Les familles qui n'auront pas déposé le chèque pour les frais médicaux seront dans l'obligation de venir chercher leur fille malade et d'en assurer le suivi médical.

SORTIE

Les élèves inscrites à l'internat s'engagent sur l'année scolaire.

Aucune sortie n'est autorisée au cours de la semaine sauf cas exceptionnel et après une demande préalable auprès de la direction de l'internat 72H avant, justificatif (administratif, médical, ...) à l'appui. Seules les internes de première et terminale ont la possibilité de sortir de l'établissement, avec l'accord des responsables légaux, après les DST du mercredi après-midi **jusqu'à 18h**, horaire de fermeture de l'établissement. Les élèves doivent prendre leurs dispositions pour être de retour à l'heure au sein de l'établissement. Aucun retard ne sera toléré.

PUNITIONS-SANCTIONS

En cas de non-respect du règlement de l'internat, une punition ou sanction pourra être donnée.

En cas de faute grave (sortie non autorisée, introduction ou consommation de produits illicites...) les parents sont alors immédiatement avisés par téléphone et convoqués par la direction de l'établissement et de l'internat. Une décision d'exclusion immédiate peut-être prononcée à l'issue de cet entretien.

Tout déclenchement intempestif du système d'alarme, tout manquement aux consignes de sécurité et le « bizutage » sont strictement interdits.

Cette charte de vie sera lue et expliquée dès la rentrée. Nous vous demandons de bien vouloir en prendre connaissance avec vos parents et de la signer.

Signature des Parents précédée de la mention : vu, pris connaissance et accepté.

Signature de l'Interne même si celle-ci est majeure précédée de la mention : Lu et accepté